**PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 30 MAI 2023**

Présents **:** Régis REYNAUD, Maire ; Gilbert LA RUSSA, 1er adjoint ; Ludovic BRISSON, 2e adjoint ; Philippe DUNAND, 3e adjoint ; Nicolas HENNEMAN ; Henriette DUPIN ; Lisa REY-GALIAY ; Loann REYNAUD ; Chantal VIAND.

Secrétaire de séance: Lisa REY-GALIAY

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer valablement.

**Ouverture du conseil à 20h01**

Signature du Compte Rendu du conseil municipal du 11 avril 2023.

**ORDRE DU JOUR**

1. Autorisation d’effectuer des heures complémentaires/supplémentaires aux employés communaux

Le Maire précise que depuis le transfert de la trésorerie à Annonay, ils demandent des justificatifs pour tous les actes. Les heures complémentaires effectuées par les employés à temps complet, et les heures supplémentaires pour ceux qui sont à temps partiels (par exemple le remplacement par Brigitte Garnodier de Claudine Banc lorsqu’elle était en arrêt maladie) nécessitent donc qu’une délibération soit votée aujourd’hui.

9 voix pour

1. Mise en place du compte épargne temps

Concerne surtout le secrétariat et le service technique. A la demande principalement de Coralie Besacier, secrétaire de mairie. Nombre de jours défini à verser dessus, et qui permettent d’accumuler des droits en jours ouvrés (maximum de 60).

9 voix pour

1. Attribution du montant des subventions aux associations

Au moment de l’élaboration du budget, une enveloppe avait été votée, globale, sans que la répartition soit faite. Celle-ci a été depuis effectuée, par la commission associations. Le Maire présente le tableau qui détaille celle-ci et propose d’accorder une subvention exceptionnelle de 180€ au centre de loisirs Les Fripouilles afin de permettre le remplacement des rosiers, peu adaptés à l’usage du centre, et qui ont été enlevés par l’employé communal.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Subvention / adhérent | Subvention / projet | Subvention totale |
| RUGBY | 314 |  | 314 |
| LE REVEIL | 98 | 202 | 300 |
| SPORT ET LOISIRS | 264 | 186 | 450 |
| SPORT AUTO VIVARAIS |  |  |  |
| AMICALE LAIQUE | 30 | 270 | 300 |
| BOULE PLATE | 184 | 16 | 200 |
| VIA COMMUNA | 32 | 268 | 300 |
| LES FRIPOUILLES | 108 | 292 | 400 |
| ACCA | 0 | 0 | 0 |
| DUCLAUX | 0 | 0 | 0 |
| Coopérative scolaire | 0 | 400 | 400 |

9 voix pour

1. Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes

Le Maire expose la situation et les raisons qui poussent le conseil à proposer au vote la modification de son règlement. Dans l’ancien règlement, les associations du village avaient droit à 1 location gratuite par an. En 2022, le règlement a été modifié et a fait passer le nombre de locations gratuites à 2 (les tarifs généraux étant par ailleurs révisés à la hausse). Il est proposé au vote que suite aux 2 locations gratuites, un tarif préférentiel de 80€ (au lieu de 300€) soit appliqué aux associations du village. Chantal VIAND demande si cela s’appliquera à toutes les locations ultérieures ou juste à un certain nombre limité. Il lui est répondu qu’étant donné que seules 5 ouvertures de buvette sont autorisées par an, cela correspondra donc à 3 locations à tarif préférentiel en plus des 2 gratuites. Lisa REY-GALIAY demande ce qu’il en est pour la fête de fin d’année de l’école. Le Maire précise que celle-ci comptera comme la seconde gratuite de l’année, le concours de boule prévu par l’Amicale laïque ayant été annulé.

Est également rajouté au règlement la précision que le sol doit être rendu balayé et lavé.

9 voix pour

1. Demande de soutien au déneigement des voiries communales – campagne hivernale 2022/2023

Une seule intervention déneigement a été effectuée cette année, qui a été facturée après que le montant soit passé au département.

9 voix pour

1. Prise en compte des nouveaux statuts de la Charmantyne

Un nouvel actionnaire est entré au capital, majoritaire à hauteur de 75%. Monsieur Mormont reste gérant en étant minoritaire. La question se pose de savoir si ce changement annule le bail ou s’il est décidé qu’il soit maintenu. Le Maire précise que la modification des statuts ne rend pas caduc le bail. La proposition du conseil est de maintenir le bail, qui arrivera à échéance dans 1 an et demi. Ainsi que d’autoriser le maire à négocier les horaires d’ouverture sans passer par un conseil municipal et une délibération à chaque fois.

9 voix pour

1. Réalisation d’un terrain multisport – demande de subvention à l’Agence Nationale du sport

Philippe DUNAND explique que l’ANS prend potentiellement en charge désormais à hauteur de 60%, au lieu des 80% de l’année dernière (les aides ont baissé de 20%), et que tout le calcul estimatif doit être refait. Le Maire indique aussi que 40% peuvent être demandés avec Arche Agglo. Monsieur DUNAND précise que le montant du devis total peut être baissé en changeant le revêtement du sol, plusieurs options ayant été proposées. Lisa REY-GALIAY demande s’il s’agit d’un revêtement imperméable et précise qu’elle a voté pour uniquement car le sol avait été envisagé comme permettant à l’eau de s’infiltrer dans le sol. Le Maire précise que ce type de revêtement perméable, appelé CALIDRAIN, n’est plus à considérer comme une option parmi d’autres, et doit être privilégié. Il a pu constater lors de la visite de cours d’écoles végétalisées de Tournon que ce type de sol est réellement efficace pour réduire la température l’été, ainsi que pour atténuer drastiquement le son et les résonnances, ce dont ont témoigné les directrices d’école qui en ont bénéficié. Le Maire indique que selon lui les équipements peuvent être repensés mais pas le type de sol.

La demande de subvention à l’ANS sera de 52275€ et impliquera plus de démarches, il faut désormais tout ressaisir sur une application.

9 voix pour

1. Modification du règlement intérieur de la cantine garderie

Le Maire rappelle que le tarif du fournisseur pour les repas de la cantine a précédemment augmenté de 0,148 cts et que cette hausse n’a pas été répercutée sur les parents volontairement, notamment parce-que la négociation faite par le groupement (où Tournon est majoritaire) avait fait passer le nombre d’éléments du repas de 5 à 4. Le Maire avec la précédente adjointe Cécile Portalier s’étaient à ce moment-là battus pour rester à 5 éléments mais ils n’avaient pas été entendus. Une nouvelle augmentation va être appliquée par les fournisseurs, de 10% au moins.

Monsieur Reynaud précise que si l’on additionne les coûts liés au personnel, au prix du repas et des différentes charges, le coût du repas individuel s’élève à 10,37€. La commune prend donc à sa charge environ 6€.

Le Maire propose de faire passer le repas à 4,70 €, et de conserver le même tarif de 2,80€ pour les PAI. Cette hausse de 30 centimes par repas signifie une augmentation de 4,80€ par mois pour 1 enfant qui mange tous les jours à la cantine. Lisa REY-GALIAY suggère de bien informer les parents de manière précise afin d’expliquer cette hausse. Le Maire répond que cela sera fait au conseil d’école, et par email à tous les parents.

Le changement dans Numerian doit être fait maintenant pour que ce soit gratuit.

Le Maire demande aussi à ce que soit changé l’horaire indiqué dans le règlement intérieur pour prévenir la cantine d’une absence, en indiquant « avant 9h30 ». Ceci pour des raisons administratives et pratiques, afin de ne pas obliger la personne en charge à revenir sur son poste informatique. Les enfants entrant à l’école à 8h30, les parents savent s’ils vont manger ou non à la cantine bien avant 10h.

9 voix pour

1. Demande de subvention dans le cadre du pacte routier au département

Depuis l’an dernier, le département participe à hauteur de 40% sur 20’000€ sur 2 chantiers. Monsieur BRISSON précise qu’il fallait faire l’état de ce qu’il restait à faire. La délibération doit être prise pour autoriser le maire à demander la subvention dans le cadre du pacte routier.

Monsieur BRISSON précise que les chantiers inclus dans le devis de l’Entreprise Vivaroise de Travaux Publics sont : Rue du Père Poly, accotement de la route de Saint Romain, le chemin des Faures, le chemin du Pont de la Banne sur 2km, la route de Beyrieux, le chemin du Bec (de Laréal en direction du Bec pour reprise des rives).

Au total : 30442 € HT.

La subvention demandée au département sera de 12176€.

Dans le 1er devis, au montant plus important (31375€), était inclus le curage des fossés.

Le choix est de n’orienter que sur les reprises de la chaussée qui sont prises en compte car la commune n’a pas encore la réponse des subventions (le curage ce n’est pas certain). Donc il s’agirait d’effectuer un premier volet du chantier avant la fin de l’année. Et éventuellement un second une fois la subvention obtenue, avant 2024. Cela signifie qu’il y aura aussi peut-être de quoi faire le curage des fossés.

Lisa REY-GALIAY demande quand est-ce que va être effectué le fauchage sur la départementale. Monsieur Reynaud répond qu’un passage est prévu par le département entre le 12 et le 16 juin, puis un autre (date non fixée pour l’instant, pour l’ambroisie).

9 voix pour

Questions diverses

* Rappel des élections du 25 juin et du 2 juillet. Le planning sera fait de 8h à 18h pour que chacun puisse donner ses créneaux disponibles et que la présence soit assurée. Lisa REY-GALIAY demande au Maire s’il veut dire quelque chose au sujet des récentes démissions de conseillers municipaux. Monsieur Reynaud répond qu’il ne veut pas spécialement faire de commentaires, qu’à la fin du mandat précédent de 2014 il restait seulement 6 personnes, et que dans celui-ci, il reste 7 personnes de la liste initiale.
* Dans le public Monsieur Denis DUPIN dit sa préoccupation quant aux états pluvieux et à l’importance que tout soit nettoyé correctement, en disant que la mauvaise herbe prend le dessus. De prendre garde à nettoyer le dessus des murs pour éviter que les grilles en contre-bas ne soient bouchées. Faire attention aux caniveaux et grilles afin que les gens ne soient pas inondés. Insiste sur le fait que le centre du village est aussi important que les bords de routes.
* Madame Agnès DESCHAMPS fait remarquer que par exemple le parvis devant l’église a été nettoyé mais les débris n’ont pas été ramassés.
* Madame Catherine DUNOGIER revient sur le nettoyage du bord des routes, en indiquant la dangerosité de la hauteur de 50 ou 60 cm des herbes, qui empêchent une bonne visibilité. Elle indique que sur le chemin de Laréal, au niveau des talus, il y a un problème de sécurité, les voitures se touchent, c’est dangereux. Elle demande s’il est prévu de faucher sur les talus. Le Maire lui répond que non, que le département fait les bas-côtés mais pour les talus (derrière le fossé) il ne passe qu’un an sur deux, appliquant un fauchage raisonné. Le coût est de l’ordre de 10000 à 15000€.
* Madame Agnès DESCHAMPS pose une question sur la remorque de la propriétaire de la Brocante qu’elle gare à l’angle de la rue. Le Maire indique qu’une tolérance a été appliquée car elle vient d’emménager, elle devait déblayer et transporter beaucoup de choses. Mais les enfants passent par là pour aller à la cantine, et il y a sans doute une autre solution. C’est noté, la remarque lui sera faite et le Maire ira la voir.
* Monsieur FARRE évoque les locations de la SDF en disant qu’il faudrait tondre la pelouse du parc lorsque celle-ci est louée. Car le week-end précédent ceux l’ayant louée ont constaté une herbe très haute. Monsieur REYNAUD répond que cela a déjà été signalé et qu’il aurait fallu en effet tondre.

**Clôture de séance à 20h46**